

Les présentes normes ont été élaborées conjointement par Téléfilm Canada et le Fonds des médias du Canada, mais chacune des entités procède de manière indépendante à la sélection des projets de recherche qu'elle décide de financer.

Les renseignements suivants doivent être indiqués pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de financement :

1. La pertinence de la recherche, incluant :

- Les avantages apportés par le projet de recherche à l'industrie audiovisuelle ou numérique canadienne.
- Le but de la recherche; une position claire et différente de celle des autres études.
- Les résultats attendus de la recherche que l'industrie pourra mettre en application.
- La nécessité avérée d'une telle recherche; la preuve que le marché ne dispose pas de cette information.
- Si le sujet a déjà été traité dans une autre recherche, la nouvelle optique ou les nouveaux avantages de la recherche proposée.

2. L'étendue du projet, incluant :

- Les régions couvertes par le projet; des études pancanadiennes sont privilégiées, mais des projets régionaux sont quand même admissibles.

3. Méthodologie

Nous nous réservons le droit d'évaluer la méthodologie proposée et les projets qui ne répondent pas aux normes de recherche de base seront refusés. Voici des exemples de normes de base :

- Pour les sondages, la taille de l'échantillon doit être représentative de la population du Canada ou de la région couverte par l'étude.
- Les groupes de discussion doivent tirer des conclusions générales. Des échantillons restreints ne peuvent pas représenter statistiquement une communauté plus large.
- Les entrevues doivent être clairement identifiées et aucune déduction statistique ne peut être attribuée à la population générale.
- La revue de la littérature doit être basée sur des sources originales, sérieuses et diversifiées.

4. Firmes de recherche et consultants

Téléfilm Canada et le Fonds des médias du Canada visent la diversité dans la recherche qu'ils financent, un critère qui s'applique également aux firmes qui seront retenues pour la réalisation d'un mandat de recherche. L'évaluation des spécialistes en recherche doit tenir compte des points suivants :

- Les firmes de recherche ou les consultants indépendants doivent faire preuve d'objectivité dans leur approche.
- Les chercheurs doivent avoir prouvé leur capacité à répondre à ces normes de recherche et posséder une expertise dans le domaine de la recherche, incluant une maîtrise de la terminologie appropriée et des sources crédibles.
- Pour les études pancanadiennes : capacité démontrée à mener la recherche dans les deux marchés linguistiques.
- Il faut évaluer les études menées antérieurement par la firme et leur taux de satisfaction.
- La façon dont les données seront recueillies, stockées et partagées.
- Il faut préciser à qui appartiendra la propriété intellectuelle.

5. Format

Les présentations plus courtes qui font preuve de synthèse ou une série déclinés en livres blancs sont préférables aux études trop volumineuses.

- Les projets de recherche financés doivent être fournis dans les deux langues officielles.
- Une brève description du design visuel et des éléments graphiques doit être fournie.

Un avertissement légal limitant la responsabilité des partenaires financiers doit être obligatoirement placé au début de la version finale du rapport ou de l'étude.

6. Budget

- Fournir la répartition des contributions provenant d'autres partenaires publics et privés.
- Indiquer de quelle façon le financement obtenu sera attribué. Le budget proposé sera comparé aux coûts standards des travaux de recherche au sein de l'industrie.
- Indiquer les coûts à engager pour la traduction.

7. Gestion de projet et calendrier de production

- Les études doivent inclure un plan de gestion de projet et un calendrier de production.
- Il faut indiquer qui est responsable des différentes tâches, incluant : effectuer les changements demandés, soumettre les rapports, assurer la conception du rapport et agir comme porte-parole de l'équipe.